

## DILIGENCES A EXECUTER JUSQU'A LA TENUE DE L'ATELIER SUR LA CONVENTION DU SECTEUR DE L'AMONT PETROLIER

<u>ACTION</u>	<u>RESPONSABLE</u>	<u>INTERVENANT OU PARTICIPANT</u>	<u>DATE / DELAI</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
<b>1- Finalisation des avant-projets de texte (ordonnance et convention) et des autres actes (rapport de présentation, exposé des motifs et avant-projet de ratification)</b>	Comité de Suivi		25 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>- finaliser les avant-projets de textes en prenant en compte les observations de la DGT, qui devront parvenir au plus tard le 23 mai</li> <li>- préparer les autres actes au plus tard le 23 mai</li> <li>- transmettre les avants projets de textes et autres actes au Président du Comité de Suivi au plus tard le 25 mai</li> </ul>
<b>2- Organisation de la réunion de consultation inclusive</b>	Comité de Suivi	Toutes les parties prenantes (*): <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Partie Etat</b> : Présidence, Primature, Ministères, administrations et structures sous tutelle</li> <li>- <b>Partie Patronat</b> : sociétés pétrolières, de services pétroliers et de prestations de service</li> <li>- <b>Partie Travailleurs</b> : travailleurs, syndicats, confédérations syndicales</li> </ul>	30 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparer les courriers d'invitation à soumettre à la signature de Monsieur le Ministre en charge de l'Emploi</li> <li>- Préparer l'agenda de la réunion</li> <li>- Préparer les discours/interventions des Ministres</li> <li>- Préparer les dossiers (avant-projets de textes et autre actes) : ces documents seront remis aux participants pour observations dans un délai de 2 semaines (au 13 juin au plus tard)</li> </ul>
<b>3- Observations sur les avant-projets de textes et transmission au Comité de Suivi</b>	Toutes les parties prenantes		30 mai – 13 juin	
<b>4- Consolidation, finalisation et transmission des avant-projets de textes</b>	Comité de Suivi (Comité Technique)		20 juin	Les textes consolidés après prises en compte de toutes les observations devront être transmis aux Ministres au plus tard le 20 juin
<b>5- Transmission au Gouvernement de l'avant-projet d'ordonnance et autres actes</b>	Ministre en charge de l'Emploi et Ministre en charge du Pétrole		22 juin	
<b>6- Organisation de l'atelier</b>	Comité de Suivi		25 au 29 juin	

(\*) - **Etat** : Présidence de la République, Primature, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, Ministère du Pétrole de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, Ministère du Transport, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances, PETROCI Holding, ARSTM, CNDS, CNPS.

- **Patronat** : CNR, FOXTROT, PETROCI CI-11, TOTAL E&P, TULLOW, MODEC, BWO, ICM, ITI, LUBRIZOL, IVOS, GLS Catering, Elife, NOPCI, etc.

- **Travailleurs** : SISPOO, SYNTEPCI, SAGEPCI, FENAGEMER, UMACI, SYMICOM, HUMANISME, DIGNITE, FESACI.